



MESURES INCITATIVES À L'ACHAT LOCAL



Date de la demande : _____

Propriété visée par la demande

Adresse complète : _____

Numéro de matricule : _____

(ex. : 4606-76-3974)

Information

Identification du requérant (propriétaire)

Nom : _____

Téléphone : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

J'ACHÈTE ADSTOCK

Dans le cadre des objectifs fixés par la politique de développement socio-économique adoptée le 1^{er} décembre 2014, **toute(s) personne(s) physique(s) contribuable(s) d'une unité résidentielle**, qui acquittera(ont) l'entièreté des versements dus à la Municipalité avant le 28 février 2023 se verront remettre l'équivalent de 2 % de leur compte de taxe foncière générale de la présente année sous forme de mesures incitatives à l'achat local.

Les achats ou la procuration des services devront être effectués **entre le 1^{er} mars et 1^{er} septembre 2023**.

Le formulaire doit être complété et remis au Service de l'administration **au plus tard le 15 septembre 2023**. Après cette date, la mesure devient caduque et de nul effet.

Les catégories de commerçants ayant pignon sur le territoire de la Municipalité :

- alimentation;
- dépanneur et station d'essence;
- bars et restauration;
- loisirs et sports;
- quincaillerie;
- services personnels et soins de santé;
- services professionnels.

COMMENT CALCULER LE 2 % ?

NUMÉRO ET NOM DU CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE		NUMÉRO DU PRÊT		PÉRIODE D'IMPOSITION			
				ANNEE 2017			
DÉTAIL DES TAXES							
TAXE	RÉFÉRENCE	ASSIETTE DE LA TAXE	BASE D'IMPOSITION	TAUX(\$)	% DU TAUX	MONTANT	CODES
FONCIÈRE GÉNÉRALE	202-16	EVALUATION	110,100	,0082000	100	902.82	GE
VIDANGES ET RECU	202-16	LOGEMENT	1	125.00	100	125.00	RS

Foncière générale = 902.92 \$ X 2 % = un total de 18.06 \$ de dépenses à effectuer à Adstock pour bénéficier du 2 % de rabais.

Foncière générale : _____ x 2% = _____ \$

***** IMPORTANT ***** N'oubliez pas de joindre l'ensemble des factures originales au présent formulaire.

DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je certifie que les renseignements donnés dans le présent document et les pièces jointes sont à tous les égards vrais, exacts et complets.

Signature du requérant

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Signature du maire

Signature de la directrice générale